

**Ville de PARENTIS EN BORN**  
Département des Landes  
Boite Postale 42  
**40161 PARENTIS EN BORN CEDEX**  
Tél : 05 58 78 40 02  
Fax : 05 58 78 90 22  
Direction générale des services

**DÉLIBÉRATION**  
**Séance ordinaire du Vendredi 03 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

**Présents : 25**

Marie-Françoise NADAU, Maire  
Adrien FERE, Lenaïc CHERON, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU  
Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints  
au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine  
PINSAT, Angel RAMOS, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice  
MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD,  
Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN,  
Conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir : 04**

Marcel CORBI donne procuration à Madame CHERON  
Gilles BIENAIME donne procuration à Monsieur FERE  
Kévin CAPDET donne procuration à Madame MOLEIRO  
Nathalie BOUVARD donne procuration à Monsieur DUBOURG

**Secrétaire de séance :**  
**Madame Lenaïc CHERON**

**Délibération n° 2026/033 : Affaires Générales**

Rapporteur : Madame le Maire

**COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION DES 5  
MEMBRES TITULAIRES ET DE LEURS 5 SUPPLÉANTS**

*Exposé des motifs*

L'article 72 de la Constitution Française a consacré le principe de la libre administration des collectivités locales.

C'est ainsi qu'en matière de marchés publics, celles-ci disposent de la liberté de choix de leurs prestataires.

Cependant, ce choix doit s'exercer en toute objectivité et respecter le principe de l'égalité de traitement entre les candidats à la commande publique.

L'appel d'offres est la procédure qui permet d'assurer au mieux cette transparence, tout en sauvegardant les intérêts économiques et financiers de la collectivité.

Dans cette procédure, le rôle capital revient à la commission d'appel d'offres.

C'est elle, en effet, qui a la responsabilité d'examiner les propositions des prestataires.

Ainsi, en application des articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du CGCT, il est créé une commission d'appel d'offres dans chaque collectivité territoriale.

Cette Commission d'Appel d'Offre de la commune est composée de membres de l'assemblée délibérante ayant voix délibérative qui sont :

- le maire, président de la commission ou son représentant,
- des membres du conseil municipal, au nombre de 5 dans les communes d'au moins 3 500 habitants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et à bulletin secret.

Il convient par conséquent de procéder à l'élection conformément aux règles précédemment évoquées des 5 membres titulaires et leurs cinq suppléants.

Listes des candidats présentées par les différents groupes (titulaires et suppléants sur une même liste) :

	Titulaires	Suppléants
Liste Pour Parentis	Yoann DUBOURG	
	Vanessa OULD-SADOUN	
	Nathalie BOUVARD	
Liste Union Citoyenne pour Parentis	Marie-Françoise NADAU	Paul CRUCHANDEU
	Adrien FERE	Romain ARCHIMBAUD
	Hélène DAUDIGNON	Virginie GODARD
	Annabelle BESNARD	Catherine VIGHETTI
	Catherine PINSAT	Antoine GSEGNER
Liste Mieux Vivre ensemble à Parentis	Philippe LOBELLO	
	Hélène GATARD	

## I - Election des membres titulaires et suppléants

Votants	29
Nuls	0
Suffrages exprimés	29
Nombre de sièges à pourvoir	5
1 siège = 29/5 suffrages	5.8

Ont obtenu :

Liste Pour Parentis	3 voix
Liste Union Citoyenne pour Parentis	23 voix
Liste Mieux vivre ensemble à Parentis	3 voix

### 1/a – Répartition proportionnelle

Liste Pour Parentis	voix 3/5.8	= 0.52	= 0 siège
Liste Union Citoyenne pour Parentis	voix : 23/5.8	= 3.96	= 3 sièges
Liste Mieux vivre ensemble à Parentis	voix :3/5.8	= 0.52	= 0 siège
Nombre de sièges attribués =			3

### 1/b – Répartition au plus fort reste du 4<sup>ème</sup> siège restant

Liste Pour Parentis	$3 - (0 \times 5.8)$	= 3	= 0 siège
Liste Union Citoyenne pour Parentis	$23 - (3 \times 5.8) =$	= -0.2	= 0 siège
Liste Mieux vivre ensemble à Parentis	$3 - (0 \times 5.8)$	= 3	= 0 siège

Les listes Pour Parentis et Mieux vivre ensemble à Parentis présente un plus fort reste identique. La liste attributaire du siège n° 4 est donc celle ayant obtenu le plus de voix aux élections municipales, à savoir la liste Mieux vivre ensemble à Parentis.

### 1/c – Répartition au plus fort reste du 5<sup>ème</sup> siège restant

Liste Pour Parentis	$3 - (0 \times 5.8)$	= 3	= 1 siège
Liste Union Citoyenne pour Parentis	$23 - (3 \times 5.8) =$	= -0.2	= 0 siège
Liste Mieux vivre ensemble à Parentis	$3 - (1 \times 5.8)$	= -2.8	= 0 siège

La liste Pour Parentis présente le plus fort reste et est donc attributaire du siège n° 5.

Délibération

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **PROCÈDE** à la désignation de ses délégués de la manière suivante :
  - 1 délégué titulaire désigné par la liste Pour Parentis,
  - 3 délégués titulaires désignés par la liste Union Citoyenne pour Parentis,
  - 1 délégué titulaire désigné par la liste Mieux vivre ensemble à Parentis,
  - 1 délégué suppléant désigné par la liste Pour Parentis,
  - 3 délégué suppléant désigné par la liste Union Citoyenne pour Parentis,
  - 1 délégué suppléant désigné par la liste Mieux vivre ensemble à Parentis.

	Titulaires	Suppléants
Liste Pour Parentis	Yoann DUBOURG	Vanessa OULD-SADOUN
Liste Union Citoyenne pour Parentis	Marie-Françoise NADAU Adrien FERE Hélène DAUDIGNON	Paul CRUCHANDEU Romain ARCHIMBAUD Virginie GODARD
Liste Mieux vivre ensemble à Parentis	Philippe LOBELLO	Hélène GATARD

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Marie-Françoise NADAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état. Il peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours).